



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 mars 2026 à 18h30

Convocation adressée le 19/01/2026

Conseiller élus: 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 09

Sous la présidence de : MOUTON Philippe, Maire

Etaient présents : DREYER Nadine, BAILLY Éric, HERTSCHUH Philippe, ZIMMERMANN Myriam, VATRY Christian, MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle

Etaient absents : BUCHY Vincent, qui donne pouvoir à BAILLY Éric

Secrétaire de séance : ADOLPH Jennifer Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 22/01/2026.

1-Finances communales

- CFU Budget Principal, Eau, Photovoltaïque
- Affectation de résultat

2-Divers

Approbation conseil municipal 22/01/2026

Les membres présents reconnaissent avoir reçu une copie intégrale du compte rendu de la séance du jeudi 22 janvier 2026 et approuve son contenu à l'unanimité.

Point 1 : Finances communales

- **CFU (Compte financier unique) Budget Photovoltaïque**
 - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.29 et L 1612-12, Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 portant généralisation du compte financier unique,
 - Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
 - Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 - Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

- En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le CFU.
- Mme DREYER Nadine, élue présidente de séance rapporte le CFU de l'exercice 2025, dressé par le maire.

M le maire ayant quitté la salle, Mme DREYER Nadine, présidente de séance donne acte de la présentation du CFU lequel peut se résumer ainsi :

SERVICE PHOTOVOLTAÏQUE

Section d'investissement :

Dépenses :	0.00€
Recettes :	0.00€
Excédent reporté	5 098.31€
Excédent :	5 098.31€

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 168.89€
Recettes :	6 451,15€
Excédent repoté	2 749.45€
Excédent	8 031.71€

Résultat de clôture : 13 130.02€

SERVICE EAU

Section d'investissement :

Dépenses :	25 793,81€
Recettes :	30 799.70€
Excédent reporté	9 886.17€
Excédent :	14 892.06€

Section de fonctionnement

Dépenses :	35 347.07€
Recettes :	25 837.96€
Excédent reporté	12 456.36€
Excédent	2 947.25€

Résultat de clôture : 17 839.31€

SERVICE PRINCIPAL

Section d'investissement :

Dépenses :	522 927,62€
Recettes :	360 033.63€
Excédent reporté	143 379 54€
Déficit :	-19 514.45€

Section de fonctionnement

06/2026

Dépenses :	452 628,84€
Recettes :	654 210,22 €
Excédent repoté	0.00€
Excédent	201 581,38 €

Résultat de clôture : 182 066.93€

Adopté à l'unanimité

• Affectation de résultat

PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un excédent de **5 098.31€**

Constatant que le CFU 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de **8 031.71€**
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	0.00€
Affectation complémentaire au c/1068	6 000€
Solde disponible en report à nouveau créditeur au c / 002	2 031.71€

SERVICE EAU

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un excédent de **14 892.06 €**

Constatant que le CFU 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de **2 947.25€**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	0.00 €
Affectation complémentaire au c/1068	0.00 €
Solde disponible en report à nouveau créditeur au c / 002	2 947.25€

SERVICE PRINCIPAL

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un déficit de **19 514.45€**

Vu le besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses (-19 514.45€– 164 849,46€ + 164 849,46€)

Soit un déficit de **19 514.45€**

Constatant que le CFU 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de **201 581,38 €**
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	19 514.45€
Affectation complémentaire c /1068	162.066.93 €
Solde disponible en report à nouveau créancier au c / 002	20 000 €

Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Divers

- Le Maire informe le conseil que l'entreprise Est Réseaux termine les travaux de réseaux au Schelacker.
Concernant le réseau d'eau, une réflexion devra être menée sur la question de la pression : installation éventuelle d'un surpresseur ou réalisation d'un bouclage par l'Oberland. Ces solutions seront étudiées avec le bureau d'études BEREST.
- Il rappelle également que les élections auront lieu dimanche 15 mars et il remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement durant le mandat écoulé, et particulièrement ceux qui ne repartent pas pour un autre mandat.

Conseil clôturé à 19h45

Prochain conseil municipal : Le 20 mars 2026 à 19h30

SIGNATURE

MOUTON Philippe

ADOLPH Jennifer : Secrétaire de séance